

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 159

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

308 146 992 RCS Saint-Brieuc.

MEUBLES OLERON.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 150000 EUR.

Adresse : la Ville Es Lans, 22400 Lamballe.

Oppositions : Art.L.236-21 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de scission MEUBLES OLERON SAS au capital de 150.000 Euros La Ville Es Lan 22400 LAMBALLE-ARMOR 308 146 992 RCS SAINT BRIEUC EXODIA SARL au capital de 1.000 Euros 26 rue Marc Seguin 22950 TREGUEUX 848 519 344 RCS SAINT BRIEUC " AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF La société MEUBLES OLERON, société apporteuse et la société EXODIA, société bénéficiaire, sus-désignées, ont établi le 23 juillet 2019, à Lamballe-Armor (22), un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (articles L 236-6-1, L 236-22 et L 236-24 du Code de commerce). Aux termes de ce projet, la société MEUBLES OLERON ferait apport à la société EXODIA de sa branche complète et autonome d'activité relative à l'exploitation du magasin de " vente au détail de tous meubles et mobilier, notamment en rotin, tissus, bibelots, accessoires de décoration " situé 26 rue Marc Seguin 22950 TREGUEUX dont l'actif est évalué à 482.723 Euros et le passif à 209.123 Euros, soit un actif net apporté de 273.600 Euros. Il a été convenu que le passif pris en charge par la société EXODIA ne serait pas garanti solidairement par la société MEUBLES OLERON, et ce, en usant de la faculté prévue à l'article L. 236-21 du Code de commerce. En rémunération de cet apport, il sera attribué à la société MEUBLES OLERON 27.360 parts sociales de 10 Euros nominal, créées par la société EXODIA au titre d'une augmentation de capital de 273.600 Euros. Il ne sera émise aucune prime d'apport. L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète d'activité apportée sera pris en charge par la société EXODIA et réputé accompli pour son compte depuis le 1er mars 2019. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-14 et R.236-8 et suivants du Code de commerce. Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Saint Brieuc au nom de la société MEUBLES OLERON et au nom de la société EXODIA, le 24 juillet 2019. POUR AVIS.